

SEULS SONT HOMOLOGUÉS LES CHAMPIONNATS RÉFÉRENCÉS CI-DESSOUS

(LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX N'EN FONT PAS PARTIE POUR DES RAISONS D'HOMOGENÉITÉ DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET DES FORMATS DE JEU).

SCOLAIRE

| 1 championnat = 1 homologation | Championnats de France par Equipes | | |
|--|--|--|---|
| Phases Académiques (régionales) | Création de l'homologation | Intervention ligue ? | Feuilles de match (Fdm) |
| Etablissement & Excellence COLLEGES | <p align="center">PAR LA LIGUE</p> Le formulaire de demande d'homologation est renseigné et envoyé par la DRUNSS à la ligue; la ligue l'homologue en tant qu' Epreuves par Equipes et coche "Compétition Scolaire" dans l'Admin. | Création homologation | Aucune Fdm n'est envoyée aux ligues. Les DRUNSS doivent envoyer toutes leurs Fdm au fur et à mesure à l'UNSS auprès du déléguée technique Anne Fayd'herbe : anne.faydherbe@unss.org (portant le n° d'homologation° licences FFT et les scores remplis correctement). Si une ligue reçoit une Fdm UNSS elle doit la renvoyer à la DRUNSS. |
| Etablissement & Excellence LYCEES | | Transmet les n° d'homologation à la DRUNSS | |
| Phases Inter Académiques et Phases Finales des COLLEGES et LYCEES | <p align="center">PAR LA FFT</p> L'UNSS remplit le formulaire et le retourne à la FFT. La FFT lui transmet les n° d'homologation attribués. | NON | |



DRUNSS : ce sont les directions régionales de l'UNSS